

**Proposition d'attribution d'aides à la licence sportive et à l'organisation d'une manifestation sportive.
Proposition d'approbation de conventions d'objectifs et de développement sportif à conclure avec le Comité Départemental d'Haltérophilie-Musculation du Bas-Rhin et le Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin**

Rapport n° CP/2017/189

Service gestionnaire :
J530 - Service des sports

Résumé :

Le Département encourage la pratique sportive des Bas-Rhinois en soutenant les associations sportives, notamment en leur apportant une aide à la licence et à l'organisation d'une manifestation sportive. Les comités départementaux et les ligues sportives sont soutenus par le biais de conventions d'objectifs et de développement sportif.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des aides à la licence sportive, à l'organisation de manifestations sportives, ainsi que d'approuver les termes de projets de conventions d'objectifs et de développement sportif à conclure avec le Comité Départemental d'Haltérophilie-Musculation du Bas-Rhin et le Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin.

La politique sportive du Département vise à favoriser la pratique sportive du plus grand nombre.

1. Aide à la licence aux comités et clubs sportifs

Le Département attribue, pour la saison sportive 2015/2016, une aide au fonctionnement selon les modalités suivantes et conformément à la décision rendue par l'Assemblée Plénière du 24 Avril 2015 (Délibération n°57) :

- Associations sportives
 - 5 € par licencié de moins de 18 ans.
 - Les dossiers des associations pour lesquels le montant de subvention est inférieur à 100 € ne sont plus pris en compte.
- Comités départementaux
 - une part fixe de 400 € attribuée à chaque comité départemental, quel que soit le nombre de licenciés ;
 - une part variable et progressive selon le nombre de licenciés avec les taux suivants :
 - 0,43 € pour moins de 500 licenciés ;
 - 0,48 € de 500 à 5 000 licenciés ;
 - 0,53 € pour plus de 5 000 licenciés.

Le nombre de licenciés comptabilisé comprend l'ensemble des licenciés, tous âges confondus, pour toutes licences annuelles.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant de 95 172,84 € aux comités et associations sportives bénéficiaires figurant dans les tableaux joints en annexe.

2. Proposition d'attribution de subvention à une manifestation sportive

Lors de sa séance du 05 février 2016, l'Assemblée Plénière a décidé de soutenir l'organisation de manifestations ou d'animations sportives :

- s'adressant au plus grand nombre ;
- œuvrant en direction de nos publics et nos politiques prioritaires ;
- entrant dans le champ des sports de nature ;
- concourant à l'animation d'un territoire et des sites d'intérêt départemental ;
- œuvrant volontairement dans une démarche de développement durable (Agenda 21, démarche éco-citoyenneté, etc..).

Conformément à ces critères, la Commission territoriale Nord a émis, le 23 mars 2017, un avis favorable à la demande de subvention de l'Association Naveco Triathlon Club de BETSCHDORF pour l'organisation du 24^{ème} Duathlon du Naveco qui a eu lieu le 30 avril 2017, à BETSCHDORF.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention pour un montant de 1 000 € à cette association.

3. Proposition de projets de conventions d'objectifs à conclure avec le Comité Départemental d'Haltérophilie-Musculation du Bas-Rhin et le Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin

Lancée en 2011, la mise en place de conventions d'objectifs pluriannuelles 2012-2014 avec le mouvement sportif, a permis à 28 comités et ligues volontaires de contractualiser avec le Département du Bas-Rhin. Celles-ci échues fin 2014, ont été reconduites annuellement en 2015 puis en 2016.

Le Conseil Départemental lors de sa session du 8 décembre 2016 a décidé du principe de reconduction des conventions d'objectifs pluriannuelles pour une durée de trois ans avec les comités départementaux, lors de leur renouvellement (Délibération n°155).

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de reconduire les conventions pluriannuelles pour la période 2017/2019 et d'attribuer des subventions annuelles dans le cadre de conventions financières du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 au Comité Départemental d'Haltérophilie-Musculation du Bas-Rhin et au Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin.

• Le Comité Départemental d'Haltérophilie-Musculation du Bas-Rhin

L'haltérophilie comptait 1 462 licenciés dans le Bas-Rhin, au terme de la saison 2015/2016, répartis dans 12 clubs affiliés : 1 256 licenciés loisirs et 206 licenciés compétiteurs dont 16 % de jeunes (- de 20 ans) et 22 % de seniors (+ de 50 ans).

Depuis quelques années, la discipline s'est bien développée, grâce notamment à la diversification de l'offre de pratique, autrefois très axée sur la compétition, par la mise en place de la branche loisir et l'ouverture de la pratique vers des publics variés (seniors, personnes en situation de handicap, scolaires).

Différentes formes de pratiques « loisirs » ont été développées par les clubs :

- musculation éducative et posturale pour les jeunes (école du dos) ;
- musculation santé et équilibre pour les actifs et les seniors ;
- musculation prévention de l'ostéoporose (renforcement adapté) pour les femmes ;
- musculation adaptée pour les personnes en situation de handicap avec des éducateurs spécialisés.

Le comité souhaite poursuivre, voire intensifier les actions engagées en 2016 sur les trois années à venir :

- en direction des personnes en situation de handicap (travail d'insertion et d'inclusion);
- en direction des bénévoles particulièrement les jeunes en les incitant à s'engager comme jeunes animateurs, arbitres et dirigeants (fidélisation et prise de responsabilité) ;
- en direction de tous les publics par des actions sport santé.

En 2016, la subvention attribuée par le Département s'élevait à 13 460 €. Il est proposé de reconduire la subvention à l'identique pour 2017 et :

- d'approuver les termes du projet de convention pluriannuelle d'objectifs à conclure entre le Département et le Comité Départemental d'Haltérophilie-Musculation du Bas-Rhin pour la période 2017-2019 ;

- de décider que cette subvention de 13 460 € pour l'année 2017, sera versée selon les modalités suivantes :

· une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;

· le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte-rendu d'exécution et compte-rendu financier).

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 27 mars 2017 un avis favorable sur le projet d'attribution d'une aide départementale en 2017 à hauteur de 13 460 € pour le Comité Départemental d'Haltérophilie-Musculation du Bas-Rhin tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

• **Le Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin**

Le comité comptait 5 499 licenciés dans le Bas-Rhin en 2016, soit une hausse de plus de 10 % par rapport à la saison précédente, répartis dans 56 sociétés de tir, sur tout le territoire.

Le tir est une activité populaire, qui peut être pratiquée à tous les âges, à partir de 8 ans (dans les écoles de tir agréées) et jusqu'à un âge avancé. De plus, seulement un quart des licenciés pratiquent en compétition alors que le reste est inscrit en club dans le cadre d'une activité loisir.

La promotion de nouvelles activités au sein du comité est l'un des objectifs principaux de ce dernier afin d'attirer de nouveaux licenciés et d'en fidéliser d'autres. Le comité souhaite également faire connaître sa pratique et la rendre accessible au plus grand nombre, et notamment aux publics en difficultés (jeunes des quartiers sensibles, personnes en situation de handicap).

Enfin, un accent particulier est porté par le comité au développement et à l'initiation de la pratique chez les jeunes (développement du tir au laser) afin de renouveler la base de ses licenciés, ainsi que de les sensibiliser aux questions de sécurité.

Le comité souhaite poursuivre, voire intensifier les actions engagées en 2016 sur les trois années à venir, notamment :

- en direction des personnes en situation de handicap et des seniors en aménageant les équipements pour les personnes à mobilité réduite et pour une pratique du tir adaptée aux seniors ;
- en direction des jeunes avec la mise en place de « *cibles de couleurs* » marquant la progression des jeunes, comme les ceintures en judo, l'installation de simulateurs de

tir et la sensibilisation aux règles de sécurité de base dans le maniement des armes et munitions ;

- en accompagnant les clubs et les dirigeants dans le développement de la discipline, notamment dans leur formation au management et à la recherche de partenariat privé.

En 2016, la subvention attribuée par le Département s'élevait à 14 250 €. Il est proposé de reconduire la subvention à l'identique pour 2017 et :

- d'approuver les termes du projet de convention d'objectifs pluriannuelle 2017-2019 à conclure entre le Département et le Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin ;

- de décider que cette subvention de 14 250 € pour l'année 2017, sera versée selon les modalités suivantes ;

· une avance à la notification de la convention dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution ;

· le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte-rendu d'exécution et compte-rendu financier).

La Commission thématique Enfance, Famille et Education a émis, le 27 mars 2017 un avis favorable sur le projet d'attribution d'une aide départementale en 2017 à hauteur de 14 250 € pour le Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin tel que présenté dans l'annexe au présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15261	65-6574-32	290 000,00 €	250 665,57 €	95 172,84 €
21129	65-6574-32	50 000,00 €	46 000,00 €	1 000,00 €
30301	65-6574-32	430 000,00 €	405 000,00 €	27 710,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 123 882,84 € selon la répartition suivante :

- 95 172,84 € au titre de l'aide à la licence sportive pour la saison 2015/2016 aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint ;

- 1 000 € à l'association Naveco Triathlon Club de BETSCHDORF ;

- 13 460 € au Comité Départemental d'Haltérophilie-Musculation du Bas-Rhin et 14 250 € au Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin, pour l'année 2017 (1er janvier au 31 décembre 2017), selon les modalités suivantes :

une avance aux notifications des conventions dans la limite de 60% du montant prévisionnel de la contribution et les soldes au vu des justificatifs et des évaluations des actions prévues.

La Commission Permanente approuve par ailleurs les termes des projets de conventions d'objectifs et de conventions financières à conclure pour la période 2017-2019, entre le Département et le Comité Départemental d'Haltérophilie-Musculation du Bas-Rhin d'une part, et le Comité Départemental de Tir du Bas-Rhin d'autre part, et autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a large, sweeping flourish at the end.

Frédéric BIERRY